

## Les vins de la Corrèze obtiennent l'Appellation d'Origine Contrôlée

France

Bleu

Limousin



Les vins de Corrèze rejoindront bientôt le prestigieux cercle des vins AOC français. © Maxppp - Julio Pelaez  
 Les vins de la Corrèze ont l'AOC. L'INAO, l'Institut National des Appellations d'Origine a validé ce mercredi l'obtention de la précieuse appellation pour les trois secteurs de production viticole corréziens.

Ça faisait deux ans que le dossier était instruit par l'INAO. Et sa réponse correspond quasi exactement à ce que souhaitent les viticulteurs corréziens. L'appellation générale sera donc Vin de Corrèze. Sont concernés les rouges produits à Branceilles sous le nom "Mille et une Pierre", certains blancs des Coteaux de la Vézère du secteur d'Allasac à Donzenac. Même si dans les deux cas, ces vignobles sont relativement jeunes, l'INAO leur reconnaît tout de même avec cette AOC une ancienneté. Avant d'être replantée il y a 20 ans à Branceilles et 15 ans sur les coteaux de la Vézère la vigne avaient connu ses heures de gloire dans ces secteurs avant d'être détruite par le phylloxera au début de siècle dernier.

### Vin de paille contre vin paillé

L'autre vin obtenant cette AOC Vin de Corrèze est le vin de paille produit autour de Beaulieu-sur-Dordogne, Meyssac et Branceilles. C'est le seul changement de l'INAO par rapport au dossier initial. Les producteurs de ce fameux vin de Paille souhaitent obtenir l'appellation historique en Corrèze de Vin Paillé. Mais celle-ci leur était contestée par les producteurs du vin paillé du Jura. Ces derniers avaient même obtenu du Conseil d'État en 2014 que les Corréziens ne puissent plus l'utiliser. L'AOC "Vin de Paille" rend tout de même donc aux Corréziens la mention "paille" à laquelle ils tenaient.

www.francebleu.fr  
Pays : France  
Dynamisme : 122



Page 2/2

[Visualiser l'article](#)

### Une IGP pays de Brive

Quant aux vins qui ne sont pas compris dans l'AOC Vin de Corrèze, comme le rosé de Branceilles ou les blancs des coteaux de la Vézère exclus de celle-ci, ils obtiennent une IGP (Indication Géographique Protégée) dénommée IGP Pays de Brive. Les premières bouteilles de vins de Corrèze AOC seront les rouges de Branceilles 2017. Pas de chance, ce sera probablement une très mauvaise année en raison du gel de ces derniers jours.